

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
CRETEIL
11-19, Boulevard Jean-Baptiste Oudry
94011 CRETEIL Cedex

L'Officier du Ministère Public

à

DEHAN SCHINAZI AVOCATS
Avocats au Barreau de Paris
174, Rue de Courcelles
75017 PARIS

Références à rappeler :

Rédacteur :

Maître,

J'accuse réception de votre courrier par lequel vous attirez mon attention

Après examen de votre affaire, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé de procéder, à titre exceptionnel, à l'arrêt des poursuites à l'encontre de votre client,

Je vous rappelle que, conformément à l'article L 121-6 du Code de la Route, lorsqu'une infraction a été constatée selon les modalités prévues à l'article L. 130-9 du Code de la Route, et a été commise avec un véhicule dont le titulaire du certificat d'immatriculation est une personne morale ou qui est détenu par une personne morale, le représentant légal de cette personne morale doit indiquer l'identité et l'adresse de la personne physique qui conduisait ce véhicule, à moins qu'il n'établisse l'existence d'un vol, d'une usurpation de plaque d'immatriculation ou de tout autre événement de force majeure.

La désignation sur un avis de contravention, émis à l'encontre du représentant légal d'une société par le Contrôle Automatisé (excès de vitesse, non respect du feu rouge), doit intervenir sans qu'aucun paiement n'ait été effectué et dans les délais impartis. Un nouvel avis de contravention est alors émis à l'encontre de la personne physique.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à CRETEIL Cedex, le 10/04/2026

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

